



**ACADÉMIE  
DE POITIERS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Charente

# INFORMATION DIRECTRICE.TEUR.S

Auto –évaluation et évaluation d'écoles

23 Septembre 2024

# Quelles finalités ?

La finalité de l'évaluation est l'amélioration, dans l'école, du service public d'enseignement scolaire, de la qualité des apprentissages cognitifs et socio-émotionnels des élèves, de leur suivi, de leur réussite éducative et de leur vie dans l'école.

L'évaluation aide les écoles à faire émerger leurs caractéristiques propres, à analyser elles-mêmes leurs décisions et actions propres, leur fonctionnement, les résultats de leurs élèves et la qualité de leur suivi, à valoriser l'investissement de leurs équipes pédagogiques et à dégager des pistes d'action.

Il s'agit donc de :

- **mesurer les acquisitions des élèves et leurs résultats et les relier aux pratiques professionnelles, aux organisations retenues et aux choix opérés par l'école,**
- **proposer collectivement des axes de développement à mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de la qualité de vie à l'école.**

Elle a vocation à aider les écoles à remplir la mission confiée par l'État, en lien avec la collectivité, en termes de qualité et d'efficacité de l'éducation et de la formation dispensées, à donner un sens collectif à l'action et renforcer le sentiment d'appartenance.

Les travaux menés dans le cadre de cette évaluation ont vocation à conduire à une actualisation ou à un renouvellement du projet d'établissement.

# Qui ?

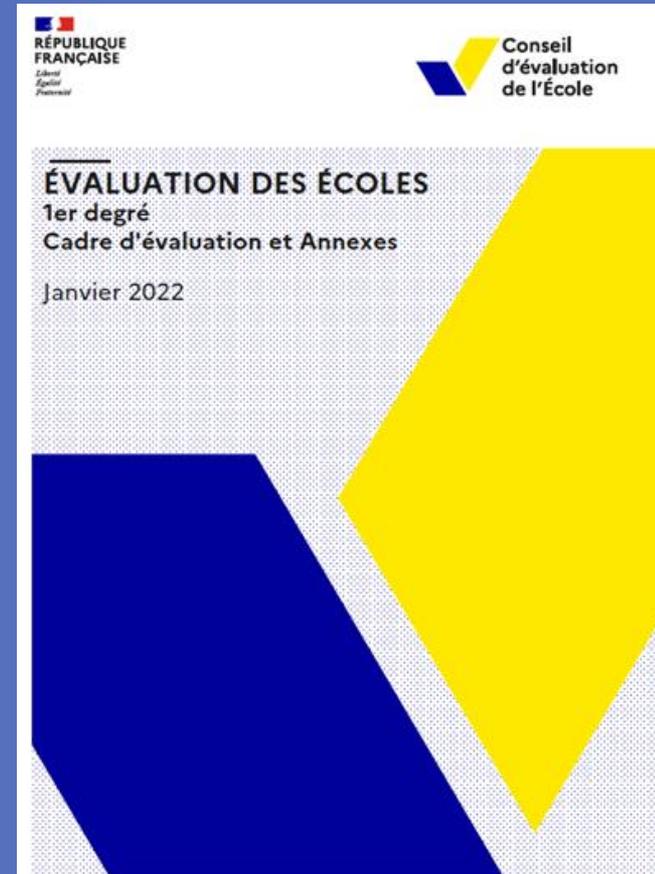
## Évaluation écoles, 3 unités :

- Ecoles de Champniers
- Secteur Villefagnan
- Ecoles de Balzac/Vindelle/Vars

# Quand ?

- Les évaluations débutent à compter de la semaine du 16 septembre.
- Le rapport d'auto évaluation est attendu pour le 20 décembre.
- Les évaluations externes sont conduites dans le reste de l'année.

# Cadre général



# 2 temps

- **L'auto-évaluation** mobilise l'ensemble des **acteurs** : directeur, personnels de l'OGEC, élèves, parents, autorités de rattachement, partenaires  
Elle amène l'école à s'approprier la démarche, pour **interroger** :
  - **sa stratégie,**
  - **son fonctionnement général,**
  - **son organisation**
  - **ses actions pédagogiques et périscolaires,**

Cela pour mesurer (les 4 domaines) :

- leur impact sur les acquis des élèves, les parcours,
- le bien-être des élèves, la vie qu'elle propose en son sein aux élèves, aux personnels,
- la place dévolue aux parents,
- son ouverture et les liens tissés avec son environnement.

L'auto-évaluation propose, après diagnostic, des orientations stratégiques et un plan d'actions et de formation partagé.

- **L'évaluation externe.**

L'établissement se prête dans un second temps au regard extérieur d'évaluateurs qui conforte, prolonge et enrichit la réflexion collective menée dans l'école, soutient la recherche de solutions et croise les regards pour accompagner les avancées collectives et conforter les dynamiques positives engagées, renforçant au final la capacité collective d'évaluation.

L'évaluation externe peut ainsi être résumée en trois actions :

**échanger, expertiser, recommander.**

# DÉROULÉ

Obligation légale

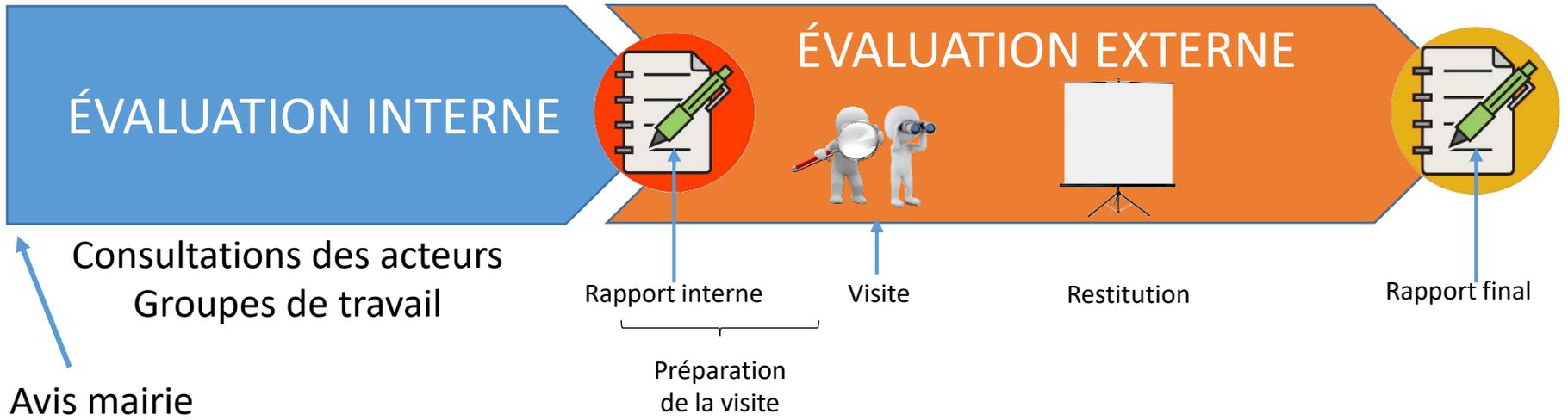
5 ans

Démarche qualité ≠ inspection ou audit

Engagement des équipes

10 semaines

6 semaines



**IEN CIRCO**

Non consulté, il accompagne

**EVALUATEURS EXT**

Visite, pré rapport, consultation, rapport final

# ORGANISATION

**AUTO-EVALUATION** : Chaque école du regroupement conduit son auto-évaluation en fonction de son contexte propre et des objectifs et résultats de son précédent projet d'école. Elle la complète si possible d'éléments communs au regroupement d'écoles constitué.

**EVALUATION EXTERNE** : L'équipe d'évaluateurs externes, commune aux écoles du regroupement, analyse l'ensemble des dossiers d'évaluation et arrête les modalités les plus adaptées à l'évaluation du regroupement : réunion commune des directeurs d'écoles, de représentants des parties prenantes, visite d'une partie ou de la totalité des écoles, sur une durée adaptée.

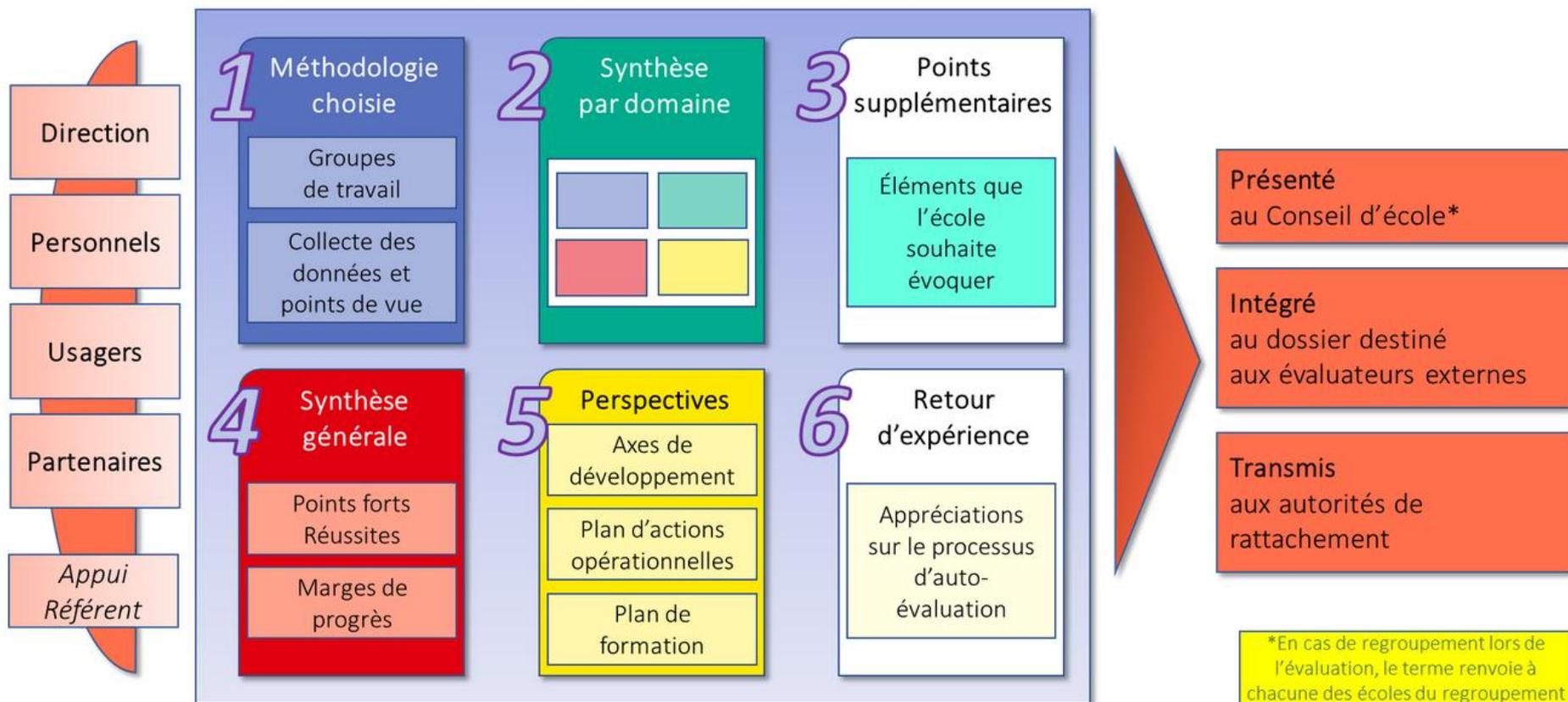
**ELABORATION PROJET D'ECOLE** : Chaque école s'approprie ensuite le résultat de l'évaluation pour élaborer son propre projet d'école.

L'organisation de l'auto-évaluation est dans les mains de l'école ou du regroupement d'écoles. **Quelques conseils :**

- L'institution d'un **comité de pilotage** permet d'assurer l'efficacité et la collégialité de l'auto-évaluation.
- Dans le cas d'un **regroupement d'écoles**, décider d'emblée ce qui sera du ressort du regroupement et ce qui relèvera de chaque école
- La présence d'une **pluralité d'acteurs** dans le comité de pilotage est utile : direction, personnels de l'éducation nationale et de la collectivité, parents, partenaires.
- Le renseignement des **données de l'école** ou du regroupement.
- L'organisation possible du travail en commissions, par exemple par grands domaines, avec les différents acteurs représentés, ou sur des questions transversales aux 4 domaines.

- 1- Informer les partenaires : Parents, agents, autres... (réunion de rentrée, CE)  
La mairie par l'IEN
- 2- Fixer l'organisation de l'unité : ce qui est commun, ce qui ne l'est pas.
- 3- Constituer un comité de pilotage pour l'unité ou l'école.
- 4- Questionner les acteurs, analyser les données pour identifier les priorités. *Prévoir au moins un axe pédagogique et un axe sur le traitement de la difficulté scolaire.*
  - Constituer les groupes de travail (qui ? Dates ? Livrable?), soit par priorité, soit par domaine, soit par catégorie de personnes.
  - Si les groupes sont constitués par domaines, fournir à chacun les outils de travail (les résultats des questionnaires, les données et résultats aux évaluations (pas de nom!), le projet d'école en cours...)
- 5- Production des synthèses par groupe (livrable) et rédaction du rapport final.

# Le rapport d'autoévaluation



# L'accompagnement

- Emmanuel Filion. IEN
- Engagement de l'équipe
- Envoi de repères
- Prise en main Boîte à outils

# Quel accompagnement ?

- Les 18 heures d'animation sont libérées pour ce processus. 12h pour le processus, 6h pour l'analyse des évaluations.
- Envoi des documents repères ( EF le )
- Engagement de l'équipe

Au téléphone, par mail.

Au besoin, accompagnement de l'équipe de circonscription pour la mise en œuvre du premier temps de travail avec l'équipe au complet.





# ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de Charente